



4 avenue Henri Fréville  
CS 40716  
35207 RENNES Cedex 2  
Téléphone : 02.99.01.86.40  
Télécopie : 02.99.01.86.69  
E-mail : [audiar@audiar.org](mailto:audiar@audiar.org)  
[www.audiar.org](http://www.audiar.org)



## Pour mieux comprendre le changement de classification du chômage

Les statistiques officielles du chômage présentées par la Dares et le Pôle Emploi sont, depuis mars 2009, présentées selon 5 catégories (A, B, C, D, E) et non plus 8 comme précédemment. L'objectif de la réforme est de ne plus se focaliser sur les seuls demandeurs d'emploi en recherche active d'un CDI et ayant travaillé moins de 78 heures le mois écoulé (catégorie 1). Les nouvelles catégories doivent permettre de mettre en évidence les démarches positives de recherche d'emploi, que les demandeurs exercent ou non une activité et quel que soit le type d'emploi qu'ils recherchent.

### 1 Jusqu'à présent la catégorie 1 était le chômage officiel

Jusqu'en février 2009, la publication de la Dares et de Pôle emploi se focalisait sur la catégorie 1 des demandeurs d'emploi. Il s'agissait des personnes inscrites à Pôle emploi déclarant être à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, ayant éventuellement exercé une activité occasionnelle ou réduite d'au plus 78 heures par mois.

Centrer la publication sur la catégorie 1 conduisait certes à se focaliser sur la catégorie numériquement la plus importante (plus de 2 millions de personnes) mais cela amenait à exclure de l'analyse d'autres catégories de demandeurs d'emploi aux effectifs globalement importants (environ 1,5 million de personnes), pour lesquels Pôle emploi est également appelé à développer une offre de service.

En outre, privilégier dans la publication les demandeurs d'emploi à la recherche d'un emploi à temps plein et à durée indéterminée, sans activité réduite ou en activité réduite courte (moins de 78 heures) ne faisait plus réellement sens au regard des

réalités actuelles du marché du travail. Tel demandeur d'emploi qui recherche un CDI à temps plein peut se mettre à rechercher un CDI à temps partiel ou un CDD si sa recherche d'un CDI à temps plein lui semble difficile. Tel autre peut passer d'une activité réduite courte à une activité réduite longue le mois suivant.

Plus généralement, l'analyse de regroupements statistiques de demandeurs d'emploi plus larges, tel celui couvrant l'ensemble des catégories 1, 2, 3, 6, 7 et 8, s'avère plus robuste que celle d'une seule catégorie prise isolément. En effet, les changements de catégorie d'un mois à l'autre ne sont pas toujours bien enregistrés : ceux-ci se fondent sur la déclaration des demandeurs d'emploi et ne sont pas systématiquement vérifiés dans la mesure où ils ne sont pas toujours nécessaires à la gestion opérationnelle des demandeurs d'emploi.

### 2 Pourquoi changer de méthode ?

Le rapport IGF-IGAS sur « Les méthodes statistiques d'estimation du chômage » (septembre 2007) et celui du CNIS sur la

[http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport\\_mission\\_stats\\_chomage.pdf](http://www.travail-solidarite.gouv.fr/IMG/pdf/Rapport_mission_stats_chomage.pdf)  
[http://www.cnis.fr/ind\\_doc.htm](http://www.cnis.fr/ind_doc.htm) (Rubrique Publications du Cnis / Rapports du Cnis)

définition d'indicateurs en matière d'emploi, de chômage, de sous-emploi et de précarité de l'emploi (« Emploi, chômage, précarité : mieux mesurer pour mieux débattre et mieux agir », septembre 2008) ont formulé un certain nombre de recommandations sur la présentation et les modalités de diffusion des données sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi.

Ces deux rapports avaient pour but de formuler des préconisations visant à clarifier le débat public autour des « chiffres du chômage », suite aux difficultés de mesure rencontrées en 2006 et 2007. Il est apparu que cette clarification passait par une rénovation

sensible de la production statistique dans ce domaine et par une amélioration importante de la communication de ces données.

Le rapport IGF-IGAS considère qu'« il serait plus pertinent de suivre l'évolution des différentes séries de demandeurs d'emploi en les distinguant selon qu'ils ont ou non travaillé au cours du mois plutôt qu'en fonction du type d'emploi recherché (CDI/CDD, temps partiel/temps plein)».

Le rapport du CNIS va plus loin et formule des propositions précises de regroupement des catégories administratives pour former les nouvelles catégories statistiques suivantes :

Catégories statistiques		Catégories administratives
Nom	Définition	Correspondance
Catégorie A	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, sans emploi	Catégories 1, 2, 3 hors activité réduite (0 heure travaillée)
Catégorie B	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite courte (i.e. de 78 heures ou moins au cours du mois)	Catégories 1, 2, 3 en activité réduite (<78 h)
Catégorie C	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi, ayant exercé une activité réduite longue (i.e. de plus de 78 heures au cours du mois)	Catégories 6, 7, 8
Catégorie D	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi pour diverses raisons (stage, formation, maladie, etc.), sans emploi	Catégorie 4
Catégorie E	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi, non tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi en emploi (par exemple : bénéficiaires de contrats aidés)	Catégorie 5
Catégorie ABC	Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi	Catégories 1, 2, 3, 6, 7, 8

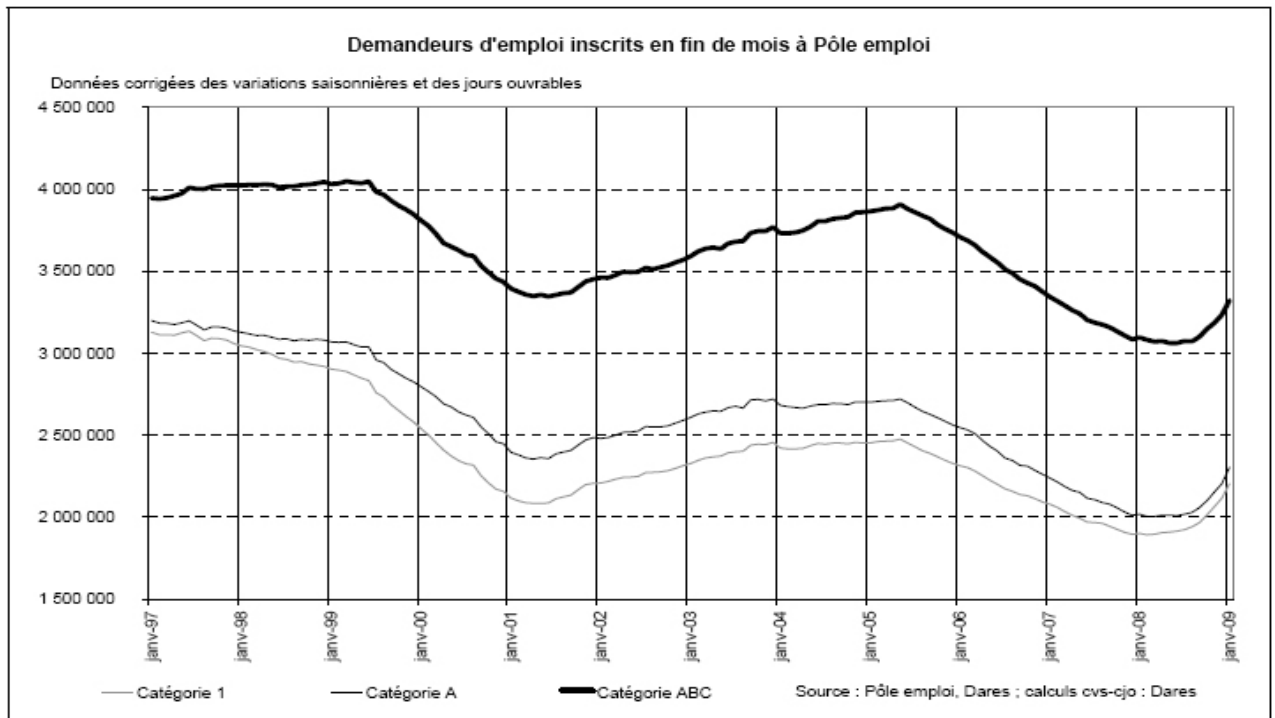
Source : Dares - Pôle emploi

### 3 Quel impact du changement de méthode sur le diagnostic ?

Depuis 1999, en France quatre phases peuvent être distinguées dans l'évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi. Au cours de chacune d'elles, le sens de variation du nombre d'inscrits est, à quelques mois près, le même quelle que soit la catégorie considérée (cf. graphique ci-dessous) :

- baisse entre mi-1999 et mi-2001 ;
- augmentation entre mi-2001 et mi-2005 ;
- repli entre fin mi-2005 et fin 2007 ;
- hausse depuis lors.

Graphique 1 : Demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois à Pôle emploi en catégories 1, A et ABC



Source : Dares - Pôle emploi

Tableau 1 : Évolution du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC, en catégorie A et en catégorie 1 depuis juin 1999

	juin 1999 à mai 2001	mai 2001 à mai 2005	mai 2005 à décembre 2007	décembre 2007 à janvier 2009
<b>Catégorie ABC</b>				
variation en milliers	- 692	553	- 826	239
variation en %	- 17	16	- 21	8
<b>Catégorie A</b>				
variation en milliers	- 675	359	- 711	294
variation en %	- 22	15	- 26	15
<b>Catégorie 1</b>				
variation en milliers	- 749	391	- 582	309
variation en %	- 26	19	- 23	16

Source : Dares - Pôle emploi

Champ : France métropolitaine.

Note : ces données correspondent aux nouvelles estimations corrigées des variations saisonnières et des effets des jours ouvrables. Elles diffèrent donc légèrement de celles publiées à la fin du mois de février 2009.

### Sur les mois de décembre et janvier, on constate que :

Suivant les nouvelles estimations de correction de variations saisonnières et des effets des jours ouvrables, 3 322 900 demandeurs d'emploi étaient inscrits à Pôle emploi en catégorie ABC en janvier 2009.

Le nombre d'inscrits dans cette catégorie a augmenté de 87 100 entre décembre 2008 et janvier 2009. 2 304 900 demandeurs d'emploi étaient inscrits en catégorie A fin janvier 2009 (soit une hausse de +100 400 par rapport à la fin décembre 2008).

Le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie 1 était de 2 203 500 fin janvier 2009 (soit +86 900 par rapport à la fin décembre 2008).

*Nota : Note réalisée sur la base du document : « Publication mensuelle sur les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi : une nouvelle formule » Dossier de presse Dares-Pôle emploi - 20 mars 2009.*